



Paris, le 6 janvier 2012

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Campagne PAC 2012 : ouverture de la télédéclaration des aides ovines et caprines

Les éleveurs d'ovins et de caprins peuvent télédéclarer leurs demandes d'aides sur le site *telePAC* ([www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr)) à compter du 7 janvier. **Ce service permet aux agriculteurs d'effectuer leurs demandes d'aides en ligne**, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, pendant toute la période de dépôt, **du 7 au 31 janvier 2012 inclus**, y compris dans les départements d'Outre-mer pour la prime aux petits ruminants.

Les aides aux ovins et aux caprins ont été instaurées en 2010, dans le cadre de la mise en œuvre du bilan de santé de la PAC. L'objectif du dispositif, d'un montant de 135 millions d'euros, est de renforcer l'efficacité technique et économique des exploitations agricoles, tout en soutenant la structuration des filières concernées.

L'ensemble des éleveurs ovins et caprins sont invités à réaliser leurs demandes d'aides par le biais de la **télédéclaration sur le site *telePAC***, dispositif d'administration électronique simple, rapide et sécurisé.

Lors de la campagne PAC 2011, les taux de **télédéclaration** ont été de 28,6% pour les aides ovines (+ 4,5 points par rapport à 2010) et de 45,7% pour les aides caprines (+ 5 points par rapport à 2010).

Plus généralement, la campagne 2011 de déclaration des aides de la PAC s'est conclue par un taux de télédéclaration de plus de 54 % pour les aides surfaces et de plus de 56 % pour la PMTVA.

Cette augmentation (+ 13 points pour les aides surfaces et + 32 points pour la PMTVA par rapport à 2010) témoigne de l'engagement de l'ensemble de la profession agricole et des

---

Contacts presse

Service de presse de Bruno Le Maire - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 40 39 ; [cab-presse.agripeche@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agripeche@agriculture.gouv.fr)  
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11

---

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire  
Hôtel de Villeroy – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)



services de l'Etat dans le développement des procédures administratives simplifiées, plus rapides et sécurisées.

Désormais ouvert toute l'année, le site *telePAC* permet également à chaque exploitant d'accéder en toute sécurité à ses informations personnelles et notamment aux comptes-rendus des paiements effectués pour l'ensemble de l'exploitation au titre de la campagne 2011.

Les DDT et les DAAF restent à la disposition des exploitants pour les aider à effectuer leurs demandes d'aides.

---

Contacts presse

**Service de presse de Bruno Le Maire** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 40 39 ; [cab-presse.agripeche@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agripeche@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11

---

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire  
Hôtel de Villeroy – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)